

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-12-86

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

**Étaient présents :** Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL

Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

**Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.**

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes et à un sportif guipavasien de haut niveau, cités ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

A l'association ALC – section course à pied (ACDC), la somme de 600€ afin de participer aux frais d'organisation de la course à pied « La Biskoulen » le 2 septembre 2023.

A l'association ALG - section badminton, la somme de 1 000€ afin de participer aux frais engagés par l'association pour la qualification de ses deux équipes séniors à la finale du championnat de France UFOLEP à Ingré (Loiret) les 8 et 9 avril 2023.

A Benoit Campion, Guipavasien et sportif de haut niveau, la somme de 1000€ afin de l'accompagner dans son objectif de se qualifier aux Jeux olympiques de Paris 2024 en athlétisme sur l'épreuve du 1500m.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'attribution de subventions exceptionnelles précitées

### **Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

### **Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Régine SAINT-JAL

